

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER
SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2022**

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	08
Nombre de membres présents	06
Nombre de membres qui ont pris part à la délib...	07
Date de la convocation 12/12/2022	

L'an deux mille vingt-deux et le vingt décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert PAUCHON, Maire.

Présents : PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine – IMBERT Joëlle – PONS Michel – – LE MAGADURE Antoine.

Absent excusé représenté : BUMAT Vincent (représenté par Mr Robert PAUCHON).

Absente : Dorine TESSA

Madame ARNAUD Amandine a été élue secrétaire

Objet : Achat défibrillateur

Madame Amandine ARNAUD, Adjointe expose :

- Que Le Décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 a rendu obligatoire l'installation d'un défibrillateur automatisé externe dans les établissements recevant du public.
- Que Dans le cadre de la prévention des risques et de l'assistance à personne en danger la commune a décidé de se doter d'un défibrillateur automatisé externe.
- Que des devis ont été demandés à différentes sociétés :
 - ✓ Société Mefran 1836.00 € H.T.
 - ✓ MYDAE 1831.30 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame Amandine ARNAUD et après en avoir délibéré:

- Décide de se doter d'un défibrillateur automatisé externe.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande auprès de la société MYDAE pour un montant de 1831.30 € H.T. qui intègre dans son offre une séance d'initiation sur le site.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 7

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20221220-DELIB582022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Copie certifiée conforme.
Le Maire, Robert PAUCHON.

